

VILLAGE DE MAISONNETTE
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2016

	PAGE
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS	3
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	4
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	5
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	



BATHURST / PÉNINSULE

COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS

CHARTERED PROFESSIONAL
ACCOUNTANTS

BATHURST

1935, ave St. Peter Avenue
Suite 100
Bathurst, NB E2A 7J5

Tél./Tel.: (506) 548-1984
Télec./Fax: (506) 548-0904

eprbath@eprbathurst.ca
www.epr.ca

PÉNINSULE

43, boul. St-Pierre Ouest
Caraquet, NB E1W 1B6

Tél./Tel.: (506) 727-2010
Télec./Fax: (506) 727-2088

eprpeninsule@eprbathurst.ca
www.epr.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son Honneur la Mairesse et aux membres du Conseil municipal du Village de Maisonnette.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Village de Maisonnette, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables pour les entités du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du Village de Maisonnette au 31 décembre 2016, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour les entités du secteur public.

EPR - Bathurst / Péninsule

**EPR - BATHURST / PÉNINSULE
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS**

Bathurst, Nouveau-Brunswick
12 septembre 2017

Associés - Partners:

* André J. Doucet, CPA, CGA
* Denis St-Pierre, FCPA, FCGA
* Gilles Deveaux, CPA, CA

Un cabinet indépendant membre de AGN International / An Independent Member Firm of AGN International

* *Dénote corporation professionnelle* / *Denotes Professional Corporation*

**VILLAGE DE MAISONNETTE
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016**

3

	Non-audit� Budget (Note 12)	2016 Actuel	2015 Actuel
REVENUS			
Mandat d'imp�ts fonciers	361 921 \$	361 921 \$	359 536 \$
Prestations de services � d'autres gouvernements	11 769	13 674	13 509
Ventes de services, amendes et autres frais	6 150	19 536	12 680
Subvention sans condition	103 713	103 713	123 436
Autres transferts gouvernementaux	-	40 334	38 413
Int�r�ts	-	-	183
Autres	1 650	1 728	18 783
	485 203	540 906	566 540
D�PENSES			
Services d'administration g�n�rale	182 832	181 709	157 821
Services de protection	137 910	144 928	160 962
Services de transport	156 353	160 910	161 308
Services d'hygi�ne	46 545	46 544	46 862
Services d'urbanisme et d'am�nagement	27 703	36 215	40 102
Services r�cr�atifs et culturels	17 006	17 543	38 846
	568 349	587 849	605 901
EXC�DENT (D�FICIT) POUR L'ANN�E (note 10)	(83 146)	(46 943)	(39 361)
EXC�DENT ACCUMUL� AU D�BUT DE L'ANN�E		656 445	695 806
EXC�DENT ACCUMUL� � LA FIN DE L'ANN�E		609 502 \$	656 445 \$

Les notes compl mentaires ci-jointes font partie int grante des  tats financiers consolid s.

VILLAGE DE MAISONNETTE
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2016

4

	2016	2015
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (note 3)	3 432 \$	3 445 \$
Débiteurs :		
- Général	506	506
- Gouvernement fédéral et ses agences (note 4)	23 011	26 091
- Province du Nouveau-Brunswick (note 5)	6 250	29 260
	33 199	59 302
PASSIFS		
Découvert bancaire	21 849	-
Créditeurs et charges à payer	36 121	80 792
Dette à long terme (note 6)	123 000	136 000
	180 970	216 792
DETTE NETTE	(147 771)	(157 490)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 8)	3 343 021	3 293 127
Amortissement cumulé	(2 586 532)	(2 479 976)
	756 489	813 151
Stocks de fournitures	784	784
	757 273	813 935
EXCÉDENT ACCUMULÉ	609 502 \$	656 445 \$

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL :

Maire : _____

Administrateur : _____

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



VILLAGE DE MAISONNETTE
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

5

	2016	2015
Déficit pour l'exercice	(46 943) \$	(39 361) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(49 894)	(91 718)
Amortissement des immobilisations corporelles	106 556	98 525
Diminution (augmentation) de la dette nette	9 719	(32 554)
Dette nette au début de l'exercice	(157 490)	(124 936)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(147 771) \$	(157 490) \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



VILLAGE DE MAISONNETTE
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

6

	2016	2015
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
Déficit pour l'exercice	(46 943) \$	(39 361) \$
Amortissement des immobilisations corporelles	106 556	98 524
Débiteur - Gouvernement fédéral et ses agences	3 081	(267)
Débiteur - Province du Nouveau-Brunswick	23 011	12 087
Créditeurs et frais courus	(44 673)	53 534
	41 032	124 517
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(49 894)	(91 719)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à demande	-	(4 000)
Dette à long terme	(13 000)	(13 000)
	(13 000)	(17 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(21 862)	15 798
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, au début de l'exercice	3 445	(12 353)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, à la fin de l'exercice	(18 417) \$	3 445 \$
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SONT COMPOSÉES COMME SUIT :		
Encaisse	3 432 \$	3 445 \$
Découvert bancaire	(21 849)	-
	(18 417) \$	3 445 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

Le Village de Maisonnette s'est incorporé selon la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick le 15 mars 1986. En tant que municipalité, le village est exempté d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(c) de la *Loi canadienne de l'impôt sur le revenu*. Le village s'est donné l'énoncé de vision suivant : "Exercer les pouvoirs dont dispose le conseil municipal de façon à favoriser le développement du Village de Maisonnette, ainsi que le bien-être et la sécurité de tous ses habitants, permanents ou saisonniers". Le Village de Maisonnette dessert également la population de Village-des-Poirier et maintien des relations de bonnes ententes avec toutes les municipalités environnantes.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés du Village de Maisonnette reposent sur les observations de l'administration présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés.

Les états financiers présentés selon les normes du CCSP portent surtout sur la situation financière du village et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs du village.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par le village sont les suivants :

Entité publiante

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources du village et qui sont la propriété du village ou qui sont contrôlées par lui.

Les transactions et les soldes interservices et organisations sont éliminés.

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers ont été approuvés par le conseil municipal le 16 décembre 2015 et par le Ministre des gouvernements locaux le 13 janvier 2016.

Comptabilisation des recettes

a) Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés.

b) Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Municipalité se composent de l'encaisse, de comptes débiteurs, des montants exigibles du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des montants exigibles du gouvernement fédéral, des créditeurs et de charges à payer et des dettes à long terme. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le village n'est pas exposé à d'importants taux d'intérêts, taux de change ou risque de crédit découlant de ces outils financiers. La juste valeur de ces outils financiers correspond approximativement à leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

Le village est exposé au risque de crédit par le biais des comptes débiteurs. Le village minimise les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse en main, les soldes bancaires et dépôts à court terme ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Immobilisations corporelles

À partir du 1er janvier 2011, le village a adopté les dispositions du CCSP, au chapitre 3150 sur les immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

<u>Type d'actif</u>	<u>Années</u>
Améliorations foncières	5 - 10 années
Bâtiments	30 années
Chemins et rues	20 - 60 années
Machineries et équipements	5 - 15 années
Véhicules	5 - 15 années
Affiche	3 années

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

Information sectorielle

Le Village de Maisonnette est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités du village sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants.

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la Municipalité. Ceci comprend les fonctions du conseil, gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

VILLAGE DE MAISONNETTE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux et autres mesures de protection.

Services de transport

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services de développement économique

Cette section est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et réparation des installations récréatives et culturelles, incluant les terrains de jeux, les plages et autres établissements récréatifs et culturels.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures sont évalués au plus bas du prix coûtant et du prix de remplacement.

3. ENCAISSE

	2016	2015
Encaisse - non affectée	3 432	3 445
	3 432 \$	3 445 \$

4. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DE SES AGENCES

	2016	2015
Agence du revenu du Canada (remboursement de TVH)	23 011 \$	26 091 \$

5. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

	2016	2015
Ministère des transports et de l'infrastructure	1 750 \$	29 260 \$
Ministère de l'environnement et gouvernement locaux	4 500	-
	6 250 \$	29 260 \$

VILLAGE DE MAISONNETTE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

6. DETTE À LONG TERME

	2016	2015
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick		
Débitures :		
Série de 0,95 % à 5,00 %, échéant en 2024, BA.	119 000 \$	131 000 \$
Série de 1,00 % à 4,50 %, échéant en 2019, BB.	4 000	5 000
	123 000 \$	136 000 \$

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux des municipalités du Nouveau-Brunswick a été obtenue à l'égard de ces dettes à long terme.

Les versements exigibles à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2017	13 000 \$
2018	14 500 \$
2019	16 500 \$
2020	15 000 \$
2021	15 000 \$

7. CONFORMITÉ DES EMPRUNTS À COURT TERME

Emprunt provisoire pour le capital

Les dettes à long terme du fonds de capital général ont été approuvées par la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités.

Emprunt d'exploitation

Ainsi que le prescrit la *Loi sur les municipalités*, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4 % du budget de fonctionnement de la Municipalité. En 2016, le village s'est conformé à ces restrictions.

Emprunt inter fonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts inter fonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet de capital. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

VILLAGE DE MAISONNETTE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

8. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Améliorations foncières	Bâtiments	Machinerie et équipements	Véhicules	Chemins et routes	Total 2016	Total 2015
Coût:								
Solde d'ouverture	32 439 \$	67 674 \$	566 315 \$	109 129 \$	234 471 \$	2 283 100 \$	3 293 127	\$ 3 201 409
Ajouts : Additions	-	-	2 231	3 550	-	44 113	49 894	91 718
Solde de fermeture	32 439	67 674	568 546	112 679	234 471	2 327 213	3 343 021	3 293 127
Amortissement accumulé :								
Solde d'ouverture	-	60 836	457 529	52 059	129 471	1 780 081	2 479 976	2 381 451
Ajouts : Amortissement	-	2 180	21 523	12 235	14 000	56 618	106 556	98 525
Solde de fermeture	-	63 016	479 052	64 294	143 471	1 836 699	2 586 532	2 479 976
Valeur nette des immobilisations corporelles	32 439 \$	4 658 \$	89 494 \$	48 385 \$	91 000 \$	490 514 \$	756 489 \$	813 151 \$

VILLAGE DE MAISONNETTE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

9. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Administration générale	Protection	Transport	Hygiène	Développement économique	Récréatifs & culturels	2016 Consolidés	2015 Consolidés
REVENUS								
Mandat d'impôts fonciers	112 196 \$	90 480 \$	97 719 \$	28 954 \$	21 715 \$	10 857 \$	361 921 \$	359 536 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	6 000	7 674	-	-	-	13 674	13 509
Vente de services, amendes et autres frais	19 536	-	-	-	-	-	19 536	12 680
Subvention sans condition	32 151	25 928	28 003	8 297	6 223	3 111	103 713	123 436
Autres transferts gouvernementaux	40 334	-	-	-	-	-	40 334	38 413
Intérêts	-	-	-	-	-	-	-	183
Autres	1 728	-	-	-	-	-	1 728	18 783
	205 945	122 408	133 396	37 251	27 938	13 968	540 906	566 540
DÉPENSES								
Salaires et bénéfices	50 731	-	-	-	22 816	3 408	76 955	78 562
Biens et services	102 687	130 928	92 057	46 544	13 399	11 956	397 571	421 107
Amortissement	21 523	14 000	68 853	-	-	2 180	106 556	98 525
Intérêts	6 321	-	-	-	-	-	6 321	6 840
Autres	-	-	-	-	-	446	446	867
	181 262	144 928	160 910	46 544	36 215	17 990	587 849	605 901
Excédent (déficit) pour l'année	24 683 \$	(22 520) \$	(27 514) \$	(9 293) \$	(8 277) \$	(4 022) \$	(46 943) \$	(39 361) \$

**VILLAGE DE MAISONNETTE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

10. RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'ANNÉE

	Fonds général Fonctionnement	Capital	Fonds de réserve générale Fonctionnement	Capital	Total
Excédent (déficit) pour l'année 2016	19 279 \$	(66 222) \$	-	-	(46 943) \$
Ajustements à l'excédent (déficit) annuel pour le financement requis					
Surplus de l'avant dernière année	5 803	-	-	-	5 803
Transferts entre fonds	(13 000)	13 000	-	-	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	-	106 556	-	-	106 556
Dépenses d'amortissement	(9 560)	(40 334)	-	-	(49 894)
Dépenses en capital	-	-	-	-	-
Total d'ajustements à l'excédent (déficit) de l'année 2016	(16 757)	79 222	-	-	62 465
Excédent (déficit) des fonds pour l'année 2016	2 522 \$	13 000 \$	-	-	15 522 \$

VILLAGE DE MAISONNETTE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

11. ÉTAT DES RÉSERVES

	Fonds de réserve Capital	2016 Total	2015 Total
ACTIFS			
Recevable du fonds de capital	506	506	506
	506 \$	506 \$	506 \$
PASSIFS			
Excédent accumulé	506 \$	506 \$	506 \$
REVENUS			
Intérêts	-	-	183 \$
Surplus pour l'année	-	-	183 \$

VILLAGE DE MAISONNETTE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

12. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉCONCILIÉ AU BUDGET CSP

	Budget de fonctionnement Général	Amortissement Immobilisations	Autres (expliquer)	Transferts	Total
REVENUS					
Mandat d'impôts fonciers	361 921 \$	- \$	- \$	- \$	361 921 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	11 769	-	-	-	11 769
Vente de services, amendes et autres frais	6 150	-	-	-	6 150
Subvention sans condition	103 713	-	-	-	103 713
Autres	1 650	-	-	-	1 650
Excédent d'avant dernière année	5 803	-	-	(5 803)	-
	491 006	-	-	(5 803)	485 203
DÉPENSES					
Services d'administration générale	177 004	21 523	-	(18 213)	180 314
Services de protection	123 910	14 000	-	-	137 910
Services de transport	87 500	68 853	-	-	156 353
Services d'hygiène	46 545	-	-	-	46 545
Services de santé publique et services sociaux	27 703	-	-	-	27 703
Services récréatifs et culturels	14 826	2 180	-	-	17 006
Frais de service de la dette :					
Remboursement de la dette à long terme	13 000	-	(13 000)	-	-
Intérêts	6 321	-	-	-	6 321
Déficit de l'avant dernière année	(5 803)	-	5 803	-	-
	491 006	106 556	(7 197)	(18 213)	572 152
Excédent (déficit)	- \$	(106 556) \$	7 197 \$	12 410 \$	(86 949) \$

VILLAGE DE MAISONNETTE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

13. SUPPORT DES DÉPENSES

	Budget (non-audité)	2016 Actuel	2015 Actuel
SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Services législatifs			
Maire	11 000 \$	6 991 \$	10 183 \$
Conseillers	11 000	13 289	11 143
Colloque sur le développement et formation	2 000	-	836
	24 000	20 280	22 162
Administration générale			
Salaires et bénéfices	36 751	33 164	39 354
Dépenses de bureau	9 530	12 718	10 530
Immeuble	25 711	36 691	21 127
Vérification et frais légaux	20 100	8 095	24 517
	92 092	90 668	95 528
Autres			
Relations publiques et publicité	11 080	11 600	7 485
Congrès et délégations	900	384	697
Assurance responsabilité publique	3 070	3 086	2 901
Évaluation foncière	4 846	4 846	4 814
Subventions aux organismes	18 000	21 857	5 074
Amortissement	21 523	21 523	10 961
	59 419	63 296	31 932
Services financiers			
Intérêts sur la dette à long terme	6 321	6 321	6 840
Frais bancaires et intérêts à court terme	1 000	1 144	1 359
	7 321	7 465	8 199
	182 832 \$	181 709 \$	157 821 \$

VILLAGE DE MAISONNETTE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

13. SUPPORT DES DÉPENSES (SUITE)

	Budget (non-audité)	2016 Actuel	2015 Actuel
SERVICES DE PROTECTION			
Services de police	80 801 \$	80 801 \$	94 427 \$
Services d'incendie			
Matériel et équipement d'incendie	9 395	18 634	11 148
Formation des pompiers	1 000	305	593
Brigade de pompiers	21 953	20 826	23 754
Poste de pompiers	10 761	10 362	12 720
Amortissement	14 000	14 000	18 320
	57 109	64 127	66 535
	137 910 \$	144 928 \$	160 962 \$
SERVICES DES TRANSPORTS			
Fossés de drainage et ponceaux	6 800 \$	374 \$	4 530 \$
Entretien d'été	19 500	28 940	32 133
Déneigement	36 500	37 106	37 454
Éclairage des rues	19 000	19 660	18 667
Traçage des voies de circulation	5 700	5 977	5 703
Amortissement	68 853	68 853	62 821
	156 353 \$	160 910 \$	161 308 \$
SERVICES D'HYGIÈNE			
Enlèvement et destruction des ordures ménagères	46 545 \$	46 544 \$	46 862 \$
SERVICES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Commission d'urbanisme	11 053 \$	11 053 \$	16 662 \$
Parcs et commissions industrielles	16 650	25 162	21 260
Amortissement	-	-	2 180
	27 703 \$	36 215 \$	40 102 \$
SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS			
Plages	6 400 \$	9 227 \$	6 617 \$
Parcs et terrains de jeux	8 426	6 136	27 987
Amortissement	2 180	2 180	4 242
	17 006 \$	17 543 \$	38 846 \$